



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY

Prélèvement	00142184	Commune	SAINT-JEAN-D'ANGELY
Unité de gestion	0149 - A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY	Prélevé le	lundi 08 janvier 2024 à 10h10
Installation	UDI 000127 - R. DE ST-JEAN D'ANGELY	par	M. FOURNIER
Point de surveillance	0000000192 CENTRE VILLE	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ROBINET EVIER SANITAIRE N-1 - MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00142133 Référence laboratoire : 24010500138701

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,17 mg/L	2	1	
Nickel	12 µg/L	20		
Plomb	47 µg/L	10		Valeur hors limites

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00142184)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Teneur en Plomb supérieure à la valeur maximale autorisée. Elle peut être due à la nature du réseau de distribution d'eau desservant le point contrôlé (réseau intérieur et éventuellement branchement public) . Il convient de recommander aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Un nouveau contrôle a été programmé.

La Rochelle, le 18 janvier 2024  
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT